



Commune  
de  
La Neuveville



Commune  
mixte de Plateau  
de Diesse



Commune  
de  
Nods



### SOUPER DE NOËL DIFFERENT du samedi 24 décembre 2022

C'est dans une ambiance chaleureuse et joyeuse que s'est déroulé la soirée de Noël au centre des Epancheurs. Une organisation parfaite assurée par l'équipe des bénévoles, un menu savoureux élaboré avec des produits généreusement offerts par nos commerçants, une attention pour chacune et chacun, le tout dans une ambiance musicale variée ont comblé les personnes présentes.

Cette soirée de Noël ne pouvait être sans la présence de nos autorités chrétiennes Yannick Salomon et John Ebbutt, dont l'étonnant discours inspiré des chansons de Johnny Hallyday mis du baume au cœur et du sourire sur les lèvres du public car « on a tous en nous quelque chose ... du messie » dicit Johnny Ebbutt !

Le conseil municipal tient à exprimer sa gratitude aux bénévoles et remercie pour leur générosité les commerçants suivants :

Boissons Girard, Le Landeron  
Boucherie Junod, La Neuveville  
Boulangerie Conrad, La Neuveville  
Boulangerie des Pavés, La Neuveville  
Coop

ainsi que la commission des loisirs pour son soutien.

Sa reconnaissance s'adresse également aux donateurs anonymes ainsi qu'à Monsieur Gerz pour leur importante contribution.

Véritable institution, ce souper de Noël destiné aux personnes seules est devenu un incontournable.

**Rendez-vous donc en décembre 2023 !**

La municipalité de la Neuveville par sa maire  
Catherine Frioud Auchlin

### MUNICIPALITÉ DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2, et, le cas échéant, sur l'article 32, alinéa 3 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR, RS 741.01) ainsi que sur l'article 44, alinéa 1 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), le Conseil municipal de la commune de La Neuveville décide d'introduire la modification suivante en matière de circulation routière :

#### Chemin de Ruveau

#### Création de 7 places de stationnement (zone blanche)

Motif de la mesure : Mesures complémentaires pour la réduction de la vitesse suite à l'analyse de l'efficacité des mesures réalisées dans le cadre de la mise en place de la zone 30.

**Un éventuel recours n'a pas d'effet suspensif**  
Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la Préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication.

Le recours administratif doit être formé par écrit en français. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les places auront été ajoutées.

La Neuveville, le 13 janvier 2023

CONSEIL MUNICIPAL

### MUNICIPALITÉ DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2, et, le cas échéant, sur l'article 32, alinéa 3 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR, RS 741.01) ainsi que sur l'article 44, alinéa 1 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), le Conseil municipal de la commune de La Neuveville décide d'abroger la mesure suivante en matière de circulation routière :

#### Place de la Courtine est

#### Abrogation

#### 3 places de stationnement (zone bleue)

Motif de la mesure : Replantation d'un arbre en remplacement du platane abattu dans les années 2000. Aménagements nécessaires à la plantation.

**Un éventuel recours n'a pas d'effet suspensif**  
Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la Préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication.

Le recours administratif doit être formé par écrit en français. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les places auront été supprimées.

La Neuveville, le 13 janvier 2023

CONSEIL MUNICIPAL



SERVICE DES EAUX TLN

WASSERVERSORGUNG TLN

#### Nouveaux horaires TLN

La permanence téléphonique ainsi que le guichet sont assurés le lundi, mercredi et jeudi de 09h00 – 12h00 et de 14h00 – 16h00.

#### Neue Öffnungszeiten TLN

Das Telefon sowie der Schalter sind jeweils am Montag, Mittwoch und Donnerstag von 09.00 – 12.00 und von 14.00 – 16.00 Uhr besetzt.



078 400 34 35 @caj\_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : [www.lecaj.ch](http://www.lecaj.ch)

#### Horaires :

Mardi 15h00 - 18h00  
Mercredi 13h30 - 17h30  
Jeudi 15h00 - 18h00  
Vendredi 15h00 - 23h00  
Samedi Fermé

#### PROCHAINES ACTIVITÉS

**Souper du CAJ : vendredi 13 janvier 2023**

Menu à définir

Prix : 5.- (ou aide à la préparation)

**Camp de ski du CAJ : 28-29 janvier 2023**

Le CAJ organise un camp de ski avec 5 autres centres de jeunesse de la région

Lieu : Leysin, prix : 60.-

Inscriptions au CAJ jusqu'au 20 janvier 2023

#### NOUVEAUTÉ 2023 :

**activités destinée au 6-12 ans**

Le CAJ va proposer diverses activités ponctuelles pour les enfants durant l'année 2023

Nous travaillons actuellement sur un programme d'activités sportives, créatives et de loisirs.

**Première activité mercredi 18 février**

**Après-midi DISNEY**

Projection d'un dessin animé  
Popcorn, karaoké, coloriages & goûter

#### Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

#### Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) [cabinetdurgencesbienne.ch](http://cabinetdurgencesbienne.ch)



# CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

## du mercredi 7 décembre 2022

### CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 7 décembre 2022, tenue dès 18.30 h au Musée de la Vigne à Chavannes

**Présidence :** Mme Joëlle Moeckli

**Procès-verbal :** Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

Mme J. Moeckli, présidente, PSN : ouvre la séance. Elle salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la Chancellerie, la presse ainsi que les citoyens présents à cette séance. Puis, elle déclare : « C'est dans ce lieu chaleureux, au Musée de la Vigne le Fornel à Chavannes, que nous nous réunissons ce soir pour cette dernière séance du Conseil général de l'année. Chavannes, un lieu magnifique, coloré par ses vignes et sa forêt, surplombant l'île St-Pierre. Au bord des rives du lac de Biemme, Schafis sort du lot par plusieurs aspects. Premièrement, la communauté qui y habite est bilingue. Les germanophones sont plus nombreux que les francophones, mais tout le monde maîtrise à peu près les deux langues. Deuxièmement, elle est géographiquement proche de sa commune voisine Ligerz tout en étant rattachée politiquement et administrativement à La Neuveville. Cette originalité invite ses citoyen-ne-s à faire certains choix pragmatiques. Pour faire leurs courses, aller à la déchetterie, se rendre à l'église ou à l'école, il faut choisir entre l'est et l'ouest. Un ami à moi qui a grandi à Chavannes m'a raconté qu'enfant, il a dû se séparer de ses copains suisses alémaniques au moment d'entrer à l'école primaire car ses parents avaient décidé de le scolariser à La Neuveville. Une étape qui marque mais qu'il a bien vécue, notamment puisqu'il a pu retrouver les enfants du FC La Neuveville. Mais n'allez pas croire que Chavannes n'est qu'un quartier de La Neuveville ou qu'une prolongation de la Suisse alémanique. Bien au contraire, les Schafisois ont leur propre identité, leur économie, leur organisation politique et leurs coutumes locales. A commencer par leur assemblée "la Schafisgmein", dont les membres se réunissent régulièrement pour discuter et décider des enjeux locaux, par exemple la gestion du port de Chavannes ou des déchets. Cet organe collabore étroitement avec la Commune de La Neuveville, avec laquelle il a défendu les intérêts de la population locale dans le cadre du réaménagement de l'ancien tracé du chemin de fer. Deux de nos conseillers généraux font d'ailleurs partie de cette assemblée, M. Fabian Teutsch, qui préside cet organe, et Tony Gutmann. Un autre membre de "la Schafisgmein" nous fait également le plaisir d'être présent dans le public ce soir, à savoir M. Alain Binggeli. Outre cette autonomie politique, les habitants de Chavannes ont également leurs propres coutumes locales, à commencer par la "Wyprob", durant laquelle on peut déguster les nouveaux crus de Chavannes directement chez les producteurs au mois de mai. Chasselas, Pinot noir, Ciel de Perdrix, des saveurs dont le secret est bien gardé par les familles vigneronnes depuis plusieurs siècles et exportées un peu partout. Mais ce n'est pas tout, les Schafisois ont leur propre fête du 1er Août et ont pendant longtemps organisé un tournoi de Ping Pong. Une dernière anecdote qui m'a frappé est

qu'une fois par an, les habitants de Chavannes participent bénévolement au nettoyage communautaire des rues et des sentiers des vigneronnes, qui se conclut par un grand feu convivial à la lisière de la forêt. Vous vous en êtes sûrement doutés, j'ai discuté avec plusieurs Schafisois avant cette soirée. Tous m'ont dit qu'ils se sentent fiers d'être Neuvevillois et en même temps fortement attachés à leur terre et aux localités voisines Ligerz et Twann. Une ambiguïté qui fait leur charme selon moi. J'aimerais rendre hommage à la diversité culturelle et linguistique de La Neuveville à laquelle contribue Chavannes et me réjouis que nous nous rapprochions de ses habitants, en nous retrouvant ici ce soir. Je souhaite également remercier tous les bénévoles et les organisateurs des divers événements qui ont réchauffé les corps et les cœurs à La Neuveville et Chavannes en ce mois de novembre, notamment la Course des Pavés et la Saint-Nicolas. Je passe la parole au Chancelier pour l'appel »

### Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022
3. Budget du Syndicat intercommunal du Collège du district : approbation (A. Kurth)
4. Plan financier 2023-2030 : décision (A. Kurth)
5. Budget de fonctionnement 2023, quotité d'impôt : approbation (A. Kurth)
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 960'000.- TTC pour la mise en place définitive de la station transformatrice MT/BT « Ruveau » : préavis au corps électoral (K. Michel)
7. Position CM et décision CG sur la motion PVN (S. Mamie) « Installation de toilettes sèches à St-Joux et Chavannes » (C. Ferrier)
8. Position CM et décision CG sur la motion PVN (R. Mamie) « Parking pour vélos à la gare » (C. Ferrier)
9. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (L. Longo) « Une centrale photovoltaïque à La Neuveville ? » (K. Michel)
10. Réponse à l'interpellation UDC (T. Gutmann) « Prix de l'électricité » (K. Michel)
11. Rapport CM en réponse au postulat PSN (C. Brazier) « Déployer une politique cohérente active pour les seniors à La Neuveville » (D. Bloch)
12. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2023
13. Interventions parlementaires et développements
14. Questions simples et traitement
15. Communications

### 1 Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 31 conseillères et conseillers.

### Forum Neuvevillois (FOR) :

Mmes Känel Céline, Orha Sanda, Von Dach Stéphanie  
MM. Althaus Damien, Canepa Mel,

Chapuis Yann, Guillaume Alain, Weber Stéphane

### Parti Libéral-Radical (PLR) :

Mmes Andrey Odyle, Aeschlimann-Blaser Karin, Honsberger Anne  
MM. Burkhalter Luc, Cochet Matthieu, Junod Cédric, Longo Luca, Niederer Julien, Teutsch Fabian

### Parti Socialiste Neuvevillois (PSN) :

Mmes Brazier Caroline, Petrig Anna Valentina, Stoepfer Véronique, Torres Adele, Wingo Helvetia  
M. A Marca Patrice

### Parti Les Verts La Neuveville (PVN) :

Mmes Maillat Fanny, Mamie Sabine  
MM. Gagnebin Alain, Louis Cyprien, Mamie Richard, Voisard Clovis

### Union démocratique du centre (UDC)

M. Gutmann Anton Tony

### Excusé-e-s :

Mme Bucciarelli Sophie (FOR)  
MM. Kraus Basil (PVN), Nicolet Christophe (FOR), Zuberbühler Jean-Claude (PVN)

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022

M. R. Mamie, PVN : demande à ce que la date du 16 juin 2022 mentionnée à la question simple du point n°19 soit remplacée par le 16 juin 2021.

**A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, avec la modification requise par M. R. Mamie.**

### 3. Budget du Syndicat intercommunal du Collège du district : approbation (A. Kurth)

M. A. Kurth, conseiller municipal : « Le budget 2023 du Collège du district présenté ce soir ne présente pas de grande variation par rapport aux budgets des dernières années. Le Collège du district compte actuellement 180 élèves, 16 de moins que l'année précédente. Le nombre d'élèves neuvevillois restant stable, la quote-part de notre commune augmente donc significativement. La comparaison des montants pour notre commune se trouve dans le budget communal. Le coût de prise en charge d'un élève se monte à CHF 11'615.- pour l'année 2022, alors que ce montant sera de CHF 12'794.- pour 2023. Nous tablons sur un retour à la situation normale en nombre d'élèves en 2024. Les éléments significatifs pour le budget 2023 : le nombre d'UTP (unité à temps plein = poste à 100 %) au Collège est de 21,78, qui représente une petite augmentation de 0,4 point liée à la reprise de l'enseignement spécialisé, ce qui représente CHF 78'000.-. La masse salariale (hors secrétariat et concierges) représente la somme de CHF 1'638'000.-. La masse salariale totale équivaut à 82 % des charges





totales. Une augmentation de 15 % d'UTP pour l'administration dès le 1er janvier 2023. La semaine hors-cadre spéciale pour fêter les 50 ans du Collège, qui fêtera réellement ses 52 ans. La répartition des coûts entre les communes membres du Syndicat du Collège du district est régie dans le règlement d'organisation du Collège et se trouve sur la dernière page du budget du Collège du district. Le budget 2023 du Collège du district a été préavisé favorablement par la commission scolaire du Collège du district lors de sa séance du 2 novembre, le Conseil municipal, dans sa séance du 31 octobre, et finalement par la commission des finances le 10 novembre 2022. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver le budget 2023 du Collège du district. La discussion est ouverte et je laisse la place aux questions. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Guillaume, FOR : « Le groupe Forum remercie M. Kurth, conseiller municipal, pour la clarté de sa présentation. La hausse du coût par élève est temporaire selon les prévisions. Cette charge supplémentaire est supportable pour 2023. Nous proposons d'approuver ce budget en remerciant ses auteurs. »

Mme C. Brazier, PSN : « Au nom du Parti socialiste neuvevillois, je remercie les auteurs pour ce rapport très complet et je vous suggère de l'approuver. »

Mme F. Maillat, PVN : « Le Parti les Vertes de La Neuveville recommande l'adoption du budget 2023 de cette institution tel que présenté et en remercie les auteurs. Il demande des nouvelles du projet du nouveau calcul pour la clé de répartition entre communes déjà évoquée l'année passée. »

Mme L. Glatz, conseillère municipale : répond que la commission a approuvé lors de sa dernière séance le projet de règlement d'organisation qui est parti dans les communes pour examen. C'est en cours d'étude.

M. T. Gutmann, UDC : « Ayant fréquenté cet établissement scolaire il y a quelque cinquante ans, l'UDC conseille d'approuver ce budget. »

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le budget 2023 du Syndicat intercommunal du Collège du district de La Neuveville.**

#### **4. Plan financier 2023-2030 : décision (A. Kurth)**

M. A. Kurth, conseiller municipal : « Avant de commenter le budget de fonctionnement 2023, le catalogue des investissements et le plan financier que l'on vous a soumis, je me permets de remercier le service des finances pour son travail de qualité ainsi que la commission des finances toujours très active et engagée. Le plan financier est élaboré sur la base de faits connus et d'hypothèses simples, dont je rappelle les plus importantes : salaires et impôts ne sont pas indexés, la structure opérationnelle ne subit pas de modification majeure, cependant nous rappelons que tous les services sont à coût complet, les amortissements sont calculés sur la base du plan d'investissement, amortissements du patrimoine terminés fin 2029 selon directives du MCH2. Ces hypothèses si elles se réalisent, la totalité des réserves (nos fameux fonds de réserve) ne seront pas utilisées d'ici 2030 comme nous vous l'avions annoncé lors du budget 2022. Mais pourquoi ? La nouvelle structure des services à coût complet, la comptabilisation sur les immobilisations des honoraires liées aux projets, une approche plus

agressive mais réaliste sur les entrées fiscales, la révision de notre catalogue des investissements avec une réduction de la voilure, donc réduction des amortissements. Le cumul des petits efforts consentis dans chaque service. Je vous rappelle les quelques projets majeurs d'ici 2030 : les deux premières étapes des Prés-Guëtins, le réaménagement/aménagement de la Place de la gare, la pose de panneaux photovoltaïques, la station électrique Ruveau, la rue des Fossés en 2023, et la rue des Ouchettes en 2024. Le total des investissements jusqu'en 2030 s'élève à CHF 14'000'000.-. Pour rappel, nous avons déjà revu nos ambitions à la baisse par rapport au dernier catalogue des investissements qui montrait un total de CHF 22'500'000.- sur 5 ans. La discussion est ouverte et je laisse la place aux questions. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Louis, PVN : indique que l'an dernier il y a eu de vifs débats à ce sujet lors du Conseil général et constate que ces discussions ont porté leurs fruits. Il remercie tous les départements pour les efforts consentis pour faire des économies et pour rendre les services à une taille qui corresponde à notre petite ville, il pense notamment à la déchetterie. Au nom du Parti les Vertes, il salue tous ces efforts et notamment les ceux pour la mobilité douce et espère qu'elle fera partie des investissements prévus pour les importantes interventions sur les routes communales. Il relève avec intérêt en séance de fraction du terme "entrées fiscales sur la plus-value immobilière" et, malgré des compléments du service des finances, il n'a pas été compris s'il s'agit d'une vente ou d'un changement d'affectation.

M. A. Kurth, conseiller municipal : répond qu'il ne peut pour l'instant pas se prononcer de quel terrain il s'agit et de quoi il en sera. Il informe que le Conseil général en sera tenu informé prochainement. Il ajoute que ce n'est pas une vente mais ce sera une plus-value sur la vente de ce terrain, qui n'appartient pas à la commune.

M. A. Guillaume, FOR : « Je suis toujours surpris que le Conseil général doive approuver le plan financier, qui est un document de travail, avant le budget qui, lui, est déterminant pour le prochain exercice. En outre, les hypothèses retenues sont sujettes à discussion. Ceci dit, et pour voir les aspects positifs, il a été tenu compte des remarques effectuées par la commission financière et par le Parti Forum depuis plusieurs années, à savoir que les investissements soient priorités et adaptés à la capacité de réalisation de notre petite cité. Je remercie le responsable financier, son service et le conseiller communal de l'avoir fait l'an dernier et d'avoir poursuivi cette démarche. En me basant sur les commentaires de la page n°33 du rapport, je note avec plaisir que le résultat d'exploitation prévu pour les années 2024 à 2029 est très légèrement positif, signe d'équilibre, et cela sans augmentation d'impôts. Au nom du groupe Forum je propose d'approuver ce plan financier. Je reprends ma remarque de l'an dernier, à savoir qu'il serait utile de le compléter au moins par un compte de résultat prévisionnel à 5 ans, regroupé selon le modèle en page n°22 du rapport, et par un bilan et un plan de trésorerie pour la même durée. »

Mme C. Brazier, PSN : « On salue les efforts déployés par les différents départements et nous voyons que cela a porté ses fruits. Le plan financier est optimiste mais se rapproche d'une vision réaliste des choses. Ainsi, le Parti socialiste neuvevillois vous invite à l'approuver. »

M. T. Gutmann, UDC : « Le Parti UDC a trouvé ce document pertinent et vous conseille de l'approuver. »

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte le plan financier 2023-2030.**

#### **5. Budget de fonctionnement 2023, quotité d'impôt : approbation (A. Kurth)**

M. A. Kurth, conseiller municipal : « Au nom du service des finances et du Conseil municipal, nous vous soumettons un budget à l'équilibre pour l'année 2023 avec en prime un petit excédent de revenus de CHF 1'122'000.- auquel il faudrait déduire la réserve de dissolution pour un montant de CHF 1'005'000.- pour au final avoir un résultat de CHF 16'000.- hors autre fluctuation des fonds. La dissolution la plus importante est celle de la fameuse réserve de réévaluation et ceci pour la dernière et ultime fois. Petit rappel, la loi sur la protection de l'environnement précise depuis 1997 que les coûts de l'élimination des déchets urbains doivent être financés conformément au principe de causalité. En d'autres termes, ces coûts doivent être mis à la charge de ceux qui sont à l'origine de ces déchets. La déchetterie doit être autofinancée par le prélèvement de taxes, ce qui est loin d'être le cas à ce jour pour notre déchetterie. Le service de M. Ferrier et avec le soutien du Conseil municipal in corpore a réorganisé en profondeur le fonctionnement de la déchetterie. Fort est de constater qu'après quelques mois déjà, des économies substantielles ont pu être réalisées, à savoir : diminution des frais de transport, augmentation de la vente de sacs poubelle taxés, augmentation de la vente de macarons pour les objets encombrants, facturation des déchets aux entreprises, etc... Il est trop tôt pour chiffrer exactement l'impact financier lié à toutes ces mesures. Un bilan sera fait à la fin du premier semestre. Le budget 2023 proposé a été élaboré avec une quotité d'impôt de 1.65, une taxe immobilière de 1.2% et des taxes communales inchangées par rapport à 2022. La discussion est ouverte et je laisse la place aux questions. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. M. Cochet, PLR : « Le Parti libéral-radical a pris connaissance du budget de fonctionnement 2023 "réaliste" avec attention et souhaite partager les 3 éléments suivants : tout d'abord, nous adressons nos remerciements au responsable des finances M. Honsberger ainsi qu'au Conseiller municipal M. Kurth mais également à l'ensemble du Conseil municipal pour le travail réalisé, pour la clarté ainsi que la qualité des informations. Le Parti libéral-radical La Neuveville est satisfait et rassuré de constater si nous ne devons pas combler un déficit d'entretien de nos installations l'équilibre budgétaire serait proche et ceci dans un environnement difficile puisque de nombreuses communes (notamment du Jura Bernois ou Bienne) ont des difficultés à présenter un budget dans les chiffres noirs. Nous sommes satisfaits que le positionnement radical de notre parti et les mots ou images chocs utilisés l'année passée aient permis une prise de conscience et contribué à présenter 12 mois plus tard une situation plus rassurante et viable à long terme. En conclusion, le Parti libéral-radical recommande d'accepter le budget de fonctionnement 2023 et encourage les différents acteurs à maintenir une certaine rigueur voire une rigueur certaine dans la gestion financière de notre commune. Pour chaque dépense, le rapport entre les coûts engendrés et le facteur utilité pour l'avenir de notre commune doit être soigneusement analysé. Au risque de me répéter, lors de chaque décision,



réfléchissons en premier lieu à ce qui est bien pour l'avenir de notre cité afin de préserver ce coin de paradis. »

M. R. Mamie, PVN : « Le Parti des Verts de La Neuveville remercie l'administration et le Conseil municipal pour l'élaboration du budget 2023. Nous constatons d'une manière générale que le Conseil municipal a pris conscience des réalités financières de la Commune. Le budget 2023 comporte de véritables réflexions dans ce sens. Par exemple, le budget présenté l'année passée indiquait une insuffisance de financement, avant investissements de CHF 1'271'000.-, alors que le présent budget ramène cette insuffisance à CHF 54'000.-, quasi à l'équilibre. Nous constatons que des transferts de charges de personnel entre services sont prévus en 2023, ceci pour respecter le principe des coûts complets. Nous n'avons pas de doute sur la pertinence de ces ajustements mais elle complique la lecture des budgets. Nous espérons que les prochains budgets permettront une lecture plus aisée des écarts avec le budget précédent et les derniers comptes bouclés. Nous constatons que les coûts salariaux sont maîtrisés et qu'un renchérissement de 2 % pourra être octroyé au personnel, ce que nous saluons. Le Parti des Verts de La Neuveville recommande l'adoption du budget 2023 et de sa quotité d'impôt en réitérant ses remerciements à ses auteurs. »

M. A. Guillaume, FOR : « Le message du Conseil municipal résume bien la situation. En tant que membre de la commission financière, je salue le gros travail effectué par le Conseil communal et les départements pour revoir les différentes lignes de façon critique. Les améliorations apportées au processus budgétaire et résumées en page n°6 du rapport permettent d'avoir une vision plus claire de ce qui nous attend. Le budget 2023 présente un résultat net de CHF 1'122'000.- dont CHF 1'005'000.- concernant la dissolution de la réserve de réévaluation, que nous devons enregistrer pour la dernière fois l'an prochain. En éliminant cette opération purement comptable, le résultat net est de CHF 117'000.- soit à l'équilibre. Les investissements continuent d'être importants et permettent de rattraper le retard dans les rénovations. Ceux qui habitent à la rue des Fossés pourront témoigner que certaines conduites sont vétustes. Je conclus en proposant, au nom de Forum, d'approuver le budget 2023. »

M. T. Gutmann, UDC : indique qu'il ne se prononcera pas sur les déchets étant donné qu'il est directement impliqué dans les transports. Il conseille d'approuver le budget de fonctionnement 2023.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le budget 2023 et une quotité d'impôt inchangée.**

#### **6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 960'000.- TTC pour la mise en place définitive de la station transformatrice MT/BT « Ruveau » : préavis au corps électoral (K. Michel)**

Message du Conseil municipal : « La station Ruveau, située au chemin de Ruveau 1, nécessitait un assainissement des cellules moyenne tension afin d'en garantir un usage sécurisé et fiable. De plus, les systèmes de manipulation de moyenne et basse tension (MT/BT) n'étaient plus fonctionnels et ne correspondaient plus aux normes en vigueur, ce qui représentait un danger pour les choses et les personnes. En outre, il n'était plus possible de

remplacer les pièces défectueuses, celles-ci n'étant plus fabriquées. En juillet 2021, afin de garantir un approvisionnement sûr et durable, nous avons dû installer des cellules moyenne tension provisoires afin de pouvoir manœuvrer en toute sécurité, ce qui a nécessité une coupure générale de courant électrique sur l'ensemble de la Commune de La Neuveville. En vue du remplacement complet de la station Ruveau, nous devrions procéder à des coupures de courant par secteur et non par une coupure générale et ce, grâce à la station provisoire actuelle, remise à niveau en juillet 2021. Pour rappel, cette station est le point principal d'injection de l'alimentation électrique de la Commune de La Neuveville. Ces travaux consisteront à démonter la station transformatrice provisoire actuelle, de tirer les nouveaux câbles moyenne tension, basse tension, éclairage public et multimédias vers la nouvelle station, et de débarrasser et d'évacuer les anciens câbles. Les installations des nouvelles connexions, du matériel de commande et de protection de réseau se feront dans la nouvelle station au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'équipement et de connexion. Le bâtiment dans lequel se trouve la station provisoire sera démolie (parcelle 901, 373 m<sup>2</sup>). Pour accueillir la nouvelle station (parcelle 902, 375 m<sup>2</sup>), de nouveaux locaux semi-enterrés seront créés en bordure au bas de cette parcelle de terrain, ce qui n'aura aucun d'impact visuel pour le voisinage. Ces deux parcelles appartiennent à la Commune de La Neuveville. Ces travaux se feront conjointement avec l'entreprise BKW dans le futur local semi-enterré et elle aménagera ses installations à l'intérieur comme dans l'ancienne bâtisse. Leurs frais d'investissement s'élèveront à CHF 250'000.-. A l'intérieur de ce nouveau local où sera installée la nouvelle station transformatrice se trouveront des cellules moyenne tension, un transformateur bi tension de 1000 kVa, une télécommande centralisée (système de commande de l'éclairage public, gestion des pompes à chaleur, etc. ...) ainsi qu'une distribution basse tension qui permettra d'alimenter une grande partie des habitations situées autour de ce site. La planification de ces travaux se déroulera en plusieurs étapes : Dépose du dossier à l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) ; Préparation du génie civil ; Installation de la station et mise en service ; Démolition de l'ancienne station transformatrice et remise en état du terrain. Ce projet est prévu au catalogue des investissements 2023-2028. A la suite de ces travaux, la parcelle appartenant à la Commune de La Neuveville sera disponible presque dans son entier pour un projet encore à définir. Il n'y a aucun intérêt financier lié à la transformation de la station avec un autre projet. La commission de l'équipement a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 29 juin 2022. Le Conseil municipal recommande au Conseil général de préavisé favorablement au corps électoral la demande de crédit d'engagement de CHF 960'000.- TTC pour la mise en place définitive de la station transformatrice MT/BT "Ruveau". »

M. A. Kurth, conseiller municipal : relève qu'en sa qualité de suppléant de M. K. Michel, il va essayer, avec l'appui de M. S. Gallet, chef d'exploitation, de répondre aux questions concernant ce point. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. T. Gutmann, UDC : relève que dans le message, il est prévu que le bâtiment soit démolie. Il souhaite savoir s'il y aura une autre construction en plus du nouveau transformateur sur ce terrain.

M. A. Kurth, conseiller municipal : répond que le bâtiment sera détruit. Il restera encore une surface à disposition qui appartient à la Commune. Cependant, il ne peut pas encore répondre à la question de son affectation.

Mme C. Frioud Auchlin, maire : ajoute qu'il est un peu prématuré de répondre à cette question.

M. L. Longo, PLR : « Le projet qui nous est présenté ce soir est important, pertinent et dans la continuité de ce qui avait déjà été engagé lors de la dernière législature. Cependant le Parti libéral-radical regrette la consistance de l'information donnée pour ce projet. Aucun budget préliminaire, aucun éventuel calendrier théorique sur le passage en votation ou du chantier en tant que tel, de l'existence ou pas d'une convention avec l'entreprise BKW pour la construction, l'entretien et l'utilisation du nouveau bâtiment. Uniquement un investissement de CHF 250'000.- est articulé ce soir, mais sans aucune autre explication. Ce soir, nous ne votons pas un simple crédit d'engagement comme à l'accoutumée, mais un préavis au corps électoral neuvevillois. En tant que législatif, nous nous devons d'avoir les informations les plus exhaustives possibles pour un projet de cette envergure. Ne serait-ce que pour défendre ce projet quand la population sera amenée à voter pour ou contre. CHF 960'000.- ce n'est pas une somme anodine, même pour une commune. Un projet complexe demande encore davantage d'explications claires et transparentes. Le message de ce soir n'est pas suffisant pour que notre parti donne un préavis clair et en toute honnêteté envers la population. C'est pourquoi, nous déposons une motion de renvoi afin qu'il nous soit présenté plus en détails le projet Ruveau lors de la prochaine séance peut-être avec la présence de l'entreprise BKW. J'invite les partis à adopter cette motion de renvoi au risque de donner un préavis sans avoir pleinement toutes les informations à disposition. Nous souhaitons toutes et tous la réalisation de ce projet, mais en toute transparence pour le législatif et la population qu'il représente. »

M. P. A. Marca, PSN : rejoint partiellement les craintes de M. L. Longo par rapport au message soumis au Conseil général. Il espère que le Conseil municipal aura jusqu'au moment du vote par la population les données exactes et pourra l'en informer. Au nom du Parti socialiste, il propose d'accepter le crédit d'engagement de CHF 960'000.- pour la réalisation définitive de la station transformatrice Ruveau. Cette réalisation permettra de garantir un usage sécurisé et fiable.

Mme S. Ohra, FOR : relève que ce projet nécessite plus de détails. Elle suppose que le projet présenté à la population lors des votations va être complet. Elle indique que les travaux réalisés à la station Ruveau en juillet n'étaient qu'une étape intermédiaire pour la mise en place d'une nouvelle installation. Au nom du Parti Forum, elle approuve cet investissement qui est nécessaire, tout en étant consciente des détails à fournir lors des votations.

M. C. Louis, PVN : indique qu'une motion de renvoi pourrait avoir des conséquences. Il demande alors une suspension de séance de 5 minutes afin de pouvoir en discuter avec son parti afin d'avoir un avis le plus construit possible.

M. A. Guillaume, FOR : demande à savoir si les détails sont disponibles avant de voter sur la motion de renvoi.





M. S. Gallet, chef d'exploitation : répond qu'il peut donner plus de détails et plus de plans par rapport à ce projet. Il relève que, pour les votations, un dossier plus explicite va être élaboré. Il propose éventuellement de faire une présentation du projet avec plus de précisions. Ce soir, il est demandé de préavis un montant qui a été chiffré. Il ne comprend pas ce que le Conseil général attend de plus.

Mme J. Moeckli, présidente, PSN : demande à M. L. Longo de préciser le sens de sa motion de renvoi.

M. L. Longo, PLR : répond qu'il maintient sa motion de renvoi pour les éléments supplémentaires que peut apporter le département de l'équipement. Il relève que ce projet a été voté en commission en juin dernier et, qu'entre temps, il y a eu un changement de conseiller municipal à la tête du département de l'équipement. Cela permettra d'avoir un projet bien ficelé pour passer devant le corps électoral. Il comprend les craintes de ses collègues quant au retard que pourrait occasionner cette motion de renvoi, mais soutient le fait que c'est tout de même une recommandation que le Conseil général fait au corps électoral. Il ne souhaite pas prendre une décision sans avoir tous les éléments, à savoir un budget préliminaire détaillé, un calendrier théorique sur le passage en votation ou du chantier en tant que tel et de l'existence ou pas d'une convention avec l'entreprise BKW pour la prochaine séance.

M. S. Gallet, chef d'exploitation : répond que le budget préliminaire est celui qui a été présenté, à savoir les CHF 960'000.-. Il relève que tous les chiffres ont été détaillés dans une annexe.

M. L. Longo, PLR : informe que l'annexe dont parle M. S. Gallet ne fait pas partie du dossier transmis aux membres du Conseil général.

Mme J. Moeckli, présidente, PSN : propose de voter sur la suspension de séance de 5 minutes demandée par M. C. Louis.

La présidente passe au vote : **à l'unanimité, une suspension de séance de 5 minutes est approuvée et la séance reprendra à 19h28.**

Mme J. Moeckli, présidente, PSN : annonce la reprise des débats.

M. A. Gagnebin, PVN : pense que la proposition de M. L. Longo est raisonnable car le Conseil général ne peut pas donner un préavis sur un objet incomplet. Il rappelle que la population va s'appuyer sur ce préavis pour la votation. Au nom du groupe des Vert-e-s, il soutient cette demande de renvoi.

Mme H. Wingo, PSN : indique au nom du Parti socialiste neuvevillois que celui-ci propose de ne pas accepter cette motion de renvoi malgré ce manquement. Elle relève que des membres du Conseil général font partie de la commission de l'équipement. Ils ont eu connaissance de ce sujet, ont pu poser des questions et s'entretenir avec leur parti. Elle trouve dommage de renvoyer cet objet alors que c'est un projet important qui doit être réalisé et que cela ne va pas changer les coûts. Elle fait confiance aux services de l'équipement et des finances pour ce projet.

M. A. Guillaume, FOR : indique qu'il attendait ces documents complémentaires et espérait les recevoir pour cette séance. Il considère qu'un renvoi ne sera pas fatal à l'approvisionnement et que cela permettra d'éclaircir cette situation.

M. L. Longo, PLR : rebondit sur les dires de Mme H. Wingo et fait tout à fait confiance aux services de l'équipement et des finances. Il ajoute que, si ce point était une décision qui relevait d'une commission, elle ne serait pas discutée ce soir. Dès le moment que le Conseil général est sollicité, il attend la même transparence qu'il y aurait lors d'une séance de commission, surtout que les documents sont disponibles. Il regrette de ne pas avoir eu les informations complètes ce soir. Il rappelle qu'il souhaite que ce projet aboutisse. Il ne s'y oppose pas mais demande son renvoi au mois de mars.

M. T. Gutmann, UDC : se rallie aux réflexions du Parti libéral-radical et soutient cette motion de renvoi.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote sur la motion de renvoi : **par 23 voix favorables et 8 oppositions, la motion de renvoi est acceptée. Cet objet sera traité lors de la prochaine séance du Conseil général.**

## **7. Position CM et décision CG sur la motion PVN (S. Mamie) « Installation de toilettes sèches à St-Joux et Chavannes » (C. Ferrier)**

Position du Conseil municipal : « Dans sa motion déposée le 5 octobre 2022, le Parti des Vert-e-s demande au Conseil municipal d'installer des toilettes sèches à St-Joux ainsi qu'à Chavannes. La motionnaire relève que les WC mis en place à St-Joux sont de type chimique. Pour des raisons aussi bien esthétiques qu'écologiques, elle propose de remplacer les cabines chimiques par des toilettes sèches avec des copeaux de bois. En été, les WC disposés sur le site de St-Joux sont loués à une entreprise qui s'occupe également de leur entretien. Plusieurs entreprises de location de WC mobiles proposent maintenant également des toilettes sèches mobiles. Le Conseil municipal estime en effet qu'il serait préférable de louer des WC secs plutôt que des WC chimiques pour des raisons écologiques. Toutefois, les questions de proximité de l'entreprise qui loue ces WC ainsi que les coûts de location rentrent aussi dans l'évaluation du mandat. Ces éléments doivent être évalués avant de pouvoir statuer sur la possibilité d'installer des WC secs mobiles à St-Joux. Le Conseil municipal propose donc de transformer cette motion en postulat. Cependant, à Chavannes, des toilettes conventionnelles se trouvent dans le petit bâtiment à côté de la place de jeux. Il est inutile d'ajouter des WC mobiles pour la période estivale. Le Conseil municipal propose au Conseil général de transformer la motion du Parti des Vert-e-s pour l'installation de toilettes sèches mobiles sur le site de St-Joux en postulat et de l'accepter. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : rappelle la position du Conseil municipal qui propose de transformer cette motion en postulat et de l'accepter. Il indique que cette question a été brièvement discutée. Le Conseil municipal n'étant pas expert en WC chimiques et en toilettes sèches, des fournisseurs ont été trouvés dans les régions de Genève et Zürich, ce qui n'aurait pas de sens à l'heure actuelle. Il aimerait approfondir les recherches. Il propose alors d'accepter la modification de cette motion en postulat et d'accepter le postulat. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme A. V. Petrig, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois salue toute préoccupation de l'écologie. Il propose d'accepter le postulat. On espère que cela permettra d'engager la réflexion pour trouver une

solution efficace pour l'installation de toilettes sèches et nous relevons qu'il serait important d'inclure une réflexion pour l'accessibilité des installations pour les personnes en situation de handicap. »

M. C. Junod, PLR : « Le Parti libéral-radical est d'avis que St-Joux mérite de vraies toilettes, qui ne doivent pas être vidées régulièrement par une entreprise mandatée. Les canalisations seraient à portée de main pour un raccordement, les toilettes fixes pourraient être apposées dans une cabine mobile afin de respecter l'interdiction de construction sur le site. Nous sommes d'avis que les toilettes sèches pourraient être une solution mais de loin pas la meilleure. Les points suivants sont pour nous problématiques pour des toilettes sèches : le vandalisme, le prix et qui va vider ces toilettes ? Si ce n'est pas une entreprise mandatée, ce sera la voirie. Donc permettez-moi de remonter ce point au service de la gestion du territoire. Nous recommandons de refuser le postulat. »

Mme S. Mamie, PVN : « Dans sa réponse à cette motion, le Conseil municipal soutient l'idée que pour des raisons écologiques les toilettes sèches sont préférables à des toilettes chimiques sur le site de St-Joux et nous nous réjouissons de cette sensibilité. Je voudrais préciser que la motion ne fait pas forcément référence à des toilettes mobiles mais de préférence à des cabines durables. Plusieurs communes ont fait ce pas, en Suisse-allemande notamment. Dans les Alpes, les cabanes sont équipées de ce genre de toilettes et des communes romandes comme Crissier et Morges qui viennent de s'équiper, notamment Morges sur son site de loisirs de la plage de Boiron. De plus, nous tenons encore à relever que l'avenir de notre alimentation en eau potable devra également poser rapidement la question de la décence d'une utilisation de ce précieux liquide pour un usage sanitaire. Nous espérons que ces aspects seront pris en compte dans une future décision. Ainsi le Parti les Verts accepte la transformation de cette motion en postulat et propose au Conseil général d'en faire de même. »

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **le Conseil général prend acte de la transformation de cette motion en postulat et, par 21 voix positives, 9 voix négatives et une abstention, le Conseil général approuve ledit postulat.**

## **8. Position CM et décision CG sur la motion PVN (R. Mamie) « Parking pour vélos à la gare » (C. Ferrier)**

Position du Conseil municipal : « Dans sa motion déposée le 5 octobre 2022, le Parti des Vert-e-s demande au Conseil municipal d'installer un parking sécurisé pour les vélos à la gare de La Neuveville. La motionnaire relève que les installations actuelles sont désuètes, de capacité insuffisante et exposent en partie les vélos aux vols et déprédations. L'installation d'un parking à vélos adapté à la gare contribuerait à promouvoir l'usage de la mobilité douce dans notre Commune. Le Conseil municipal estime qu'il est effectivement important de proposer des équipements adaptés aux vélos à La Neuveville, notamment par l'aménagement de stationnements sécurisés et protégés à la gare en remplacement des installations obsolètes existantes. Le postulat du Parti des Vert-e-s « Un plan vélo pour La Neuveville », déposé le 31 mars 2021, a déjà pour but de développer les aménagements cyclables sur tout le territoire communal. Ce postulat a été accepté par le Conseil général le 16 juin 2021. Le plan vélo en cours d'étude prévoira



des aménagements pour le stationnement à la gare, mais aussi à d'autres emplacements en ville. Les résultats de l'étude sont attendus pour le milieu de l'année 2023. Des aménagements pourront être réalisés déjà fin 2023. Le Conseil municipal propose d'accepter la motion du Parti des Vert-e-s mais de réaliser le parking à vélos à la gare dans le cadre des mesures du plan vélo. Si le plan vélo ne devait pas se réaliser, le parking vélo serait tout de même construit. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion du Parti des Vert-e-s pour l'installation d'un parking sécurisé pour vélos à la gare de La Neuveville. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : recommande d'accepter cette motion. Il ajoute que le plan vélo est en cours et les résultats sont attendus pour le milieu de l'année 2023 pour prendre les actions nécessaires. Il est clair que la situation actuelle à la gare n'est pas adéquate. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. R. Mamie, PVN : « Le Parti des Vert-e-s de La Neuveville a pris connaissance de la position du Conseil municipal concernant la motion du 5 octobre 2022. Le motionnaire est satisfait de la réponse du Conseil municipal. Le Conseil municipal propose d'accepter la motion, mais pour sa réalisation, se remet aux conclusions du plan vélo. Le Conseil municipal indique que ces aménagements pourront, en principe, être réalisés pour fin 2023. Ce délai nous paraît raisonnable. La perspective d'installer des parcs à vélo aussi dans d'autres emplacements en ville est particulièrement saluée. Nous profitons de cette tribune pour réitérer les demandes générales de notre parti pour favoriser les déplacements en mobilité douce dans notre localité. Combien de citoyennes et citoyens se déplacent en voiture dans la localité simplement parce qu'ils ne se sentent pas en sécurité en mobilité douce ? Depuis plusieurs décennies, la plupart des aménagements routiers ont été conçus pour favoriser la circulation automobile, en tolérant, parfois, quelques cyclistes et piétons dans une portion congrue de l'espace public. Pour toutes les raisons régulièrement rappelées par l'actualité, ce paradigme est en train de changer et La Neuveville a une belle opportunité de se profiler sur ce sujet. Le parti des Vert-e-s de La Neuveville recommande au Conseil général de voter l'adoption de cette motion. »

M. L. Longo, PLR : étant quotidiennement usager du parking à vélos de la gare, il n'a pas pu parquer son vélo en un an sur la structure métallique prévue à cet effet, sans devoir l'accrocher à une quelconque structure métallique. Lorsque le plan vélo a été déposé, le Parti libéral-radical avait fait mention qu'il pouvait avoir un effet sur l'espace public par des petites mesures concrètes comme il est proposé ce soir. Il se réjouit que cette manière de faire perdure au sein du Conseil général et qu'il s'attaque plutôt à des petites mesures concrètes qui ont réellement un impact sur notre quotidien plutôt que sur des paradigmes théoriques. Il recommande, au nom du Parti libéral-radical, d'approuver cette motion.

Mme C. Brazier, PSN : « Au nom du Parti socialiste neuvevillois, je salue la motion de notre collègue "un parking pour vélos" car, comme M. Longo vient de le souligner, nous sommes souvent embêtés pour parquer nos vélos à La Neuveville, voire parfois ils disparaissent. Aussi, le Parti socialiste neuvevillois vous recommande l'acceptation de cette motion. »

M. T. Gutmann, UDC : « Comme nous avons eu un Conseiller fédéral qui était cycliste à l'armée, l'UDC approuve cette motion. »

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion.**

### **9. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (L. Longo) « Une centrale photovoltaïque à La Neuveville ? » (K. Michel)**

Position du Conseil municipal : « En réponse à ce postulat, pour le projet d'une centrale photovoltaïque sur son territoire, plus précisément sur le site de l'ancienne carrière appartenant à la bourgeoisie de La Neuveville, le Conseil municipal rappelle que la Municipalité de La Neuveville possède déjà sur son territoire deux centrales photovoltaïques qui sont installées sur les toits de l'école à journée continue et sur le Collège du District pour une production d'environ 85'000 Kwh par année et qu'elle continue dans ce sens, là où les possibilités sont réunies. La Commune prévoit également d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du site du Camping de la Plage. De plus, selon le budget des investissements pour 2023-2025, il est envisagé d'en poser sur les toits des bâtiments appartenant à la Commune de La Neuveville hormis la vieille ville. Le Conseil municipal relève toutefois que les contraintes en matière d'aménagement du territoire et de rentabilité des installations ne permettront pas de retenir toutes les surfaces alternatives aux toits. Concernant la centrale photovoltaïque située sur le terrain de la Bourgeoisie dans l'ancienne carrière, un avant-projet a été réalisé par un bureau d'ingénieur-conseil en planification électrique. Cette étude ne concerne que la pose de panneaux solaires. De surcroît, une entreprise active dans le domaine de la production et la distribution d'électricité en Suisse est venue sur place pour étudier la faisabilité de ce projet. Selon sa première analyse, elle préconise un investissement de CHF 40'000.- pour démarrer un projet d'étude. La configuration du terrain de la carrière nécessite de grands travaux d'aménagements préalables (remblayage, mise à niveau etc.). A cela, il faut ajouter le raccordement au réseau à la station transformatrice « Château », cette dernière étant le premier point situé à 400 mètres à vol d'oiseau de l'ancienne carrière. Ce projet implique de telles contraintes que, sur la base de l'analyse de l'entreprise mandatée pour la pré-étude de faisabilité, il ressort que la Municipalité de La Neuveville ne peut pas s'impliquer dans un tel projet qui ne se situe pas sur un terrain lui appartenant. En effet, nous ne disposons ni des moyens financiers ni des ressources humaines pour mener à bien cette réalisation dans ce périmètre propriété de la Bourgeoisie de La Neuveville. Nous ne pourrions jouer tout au plus qu'un rôle d'entremetteur entre la Bourgeoisie et un investisseur privé. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver le postulat et de le considérer comme étant réalisé. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : rappelle la position du Conseil municipal d'approuver le postulat et de le considérer comme réalisé. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. L. Longo, PLR : remercie le Conseil municipal pour sa réponse qui lui convient parfaitement. Il souligne la clarté du message à ce sujet et recommande la direction proposée par le Conseil municipal.

Mme H. Wingo, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois considère le postulat réalisé dans la mesure où la réflexion sur la centrale photovoltaïque est aboutie. Nous encourageons la commune à réfléchir à d'autres lieux pour développer l'énergie renouvelable. »

M. C. Voisard, PVN : « Dans son postulat, l'auteur faisait des remarques et posait des questions extrêmement pertinentes que nous nous posons aussi. C'est donc peu dire que la position du Conseil municipal était très attendue dans le groupe des Vert-e-s. Dans le texte du postulat est mentionnée l'ancienne carrière, notamment donc pas exclusivement et il est question de réflexion de fond, de recherches sur la faisabilité d'une centrale photovoltaïque, de stratégie. Ceci devant à notre sens s'inscrire dans le cadre de la stratégie énergétique de la Confédération, du canton et bien sûr des réalités actuelles. Une pénurie nous est annoncée, espérons que les couvercles des casseroles et la fin du repassage nous aiderons à traverser l'hiver sans trop de difficultés. Mais on nous annonce déjà que les hivers suivants seront difficiles aussi. L'aspect écologique évidemment nous tient à cœur. Mais il y a aussi et surtout le problème du prix. En observant les tendances sur les marchés et les informations au sujet du prix de l'électricité, nous pouvons raisonnablement penser que l'augmentation des tarifs pour 2023 n'est qu'un petit amuse-gueule. Il est donc aussi nécessaire de penser aux ménages, aux artisans et aux commerçants neuvevillois. Or, la production propre et locale est certainement, pour La Neuveville, la seule pour laquelle on puisse envisager une certaine stabilité au niveau du prix et la seule dont le prix restera à des niveaux supportables. En résumé nous prenons note de la réponse et approuvons le postulat tout en signalant que la question de fond n'est pas close et nous devons rapidement y revenir. »

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.**

### **10. Réponse à l'interpellation UDC (T. Gutmann) « Prix de l'électricité » (K. Michel)**

Réponse du Conseil municipal : « Le Conseil municipal de La Neuveville remercie le Parti UDC pour son intervention qui donne la possibilité aux autorités de donner une information exhaustive quant à la situation actuelle. En préambule, il semble utile de rappeler que SACEN SA est née d'une collaboration fructueuse depuis l'an 2000 entre dix communes propriétaires de leurs réseaux électriques sous le nom de la Charte. En 2013, ces communes ont créé la société SACEN SA pour répondre à la forte concurrence qui règne sur le marché de l'électricité depuis 2009. Le capital-actions est détenu majoritairement par les communes bernoises dont La Neuveville qui contient environ 9 % des actions. La présidence du Conseil d'administration est actuellement assurée par la représentante de la Commune de Nods et le Conseil d'administration a été constitué pour que tous les actionnaires y soient représentés directement ou indirectement. Les seuls actionnaires de la société sont les dix communes garantissant par là une totale indépendance. La représentation géographique des partenaires et l'égalité de traitement entre eux dans la gouvernance font partie de l'ADN de SACEN dès sa création. Vu les excellents résultats annuels consécutifs de SACEN qui sont décrits dans les réponses ci-après, les actionnaires ont décidé à l'unanimité de confier de nouvelles missions à cette société suite à l'acceptation par le peuple Suisse de la Stratégie énergétique 2050 de





la Confédération en mai 2017. Ces activités se concentrent sur les prestations de services et de conseils énergétiques pour atteindre les objectifs fédéraux telles que la mobilité électrique au travers de bornes de recharge (réseau Smotion) et de solutions pour les communautés d'autoconsommation en présence de productions d'énergies renouvelables décentralisées. Plus récemment, SACEN déploie des modèles de financement participatif pour construire des installations d'énergie renouvelable avec des prêts citoyen, selon le modèle réalisé sur les patinoires de Tramelan, Delémont et Porrentruy par exemple. SACEN accompagne également depuis 2021 les communes dans leurs processus de politique énergétique en partageant une cellule de délégués à l'énergie comprenant des spécialistes reconnus à des tarifs particulièrement attractifs. Enfin, depuis mai 2021, SACEN a déployé des partenariats à travers toute la Suisse romande pour répondre aux exigences fédérales de déploiement de compteurs Smart avec des effets d'échelles économiques particulièrement intéressantes et des solutions résilientes en matière de protection des données et de cybersécurité. La Municipalité de La Neuveville profite largement de toutes ces prestations de services à son entière satisfaction. Au sujet de la stratégie d'approvisionnement, SACEN ne s'approvisionne pas sur les marchés internationaux. Par contre, et tant SACEN SA que les autorités communales déplorent que les producteurs d'énergies suisses pratiquent les prix du marché dégageant par là des bénéfices mirobolants au détriment des consommateurs finaux. Il serait bien que les autorités fédérales prennent conscience de cette situation pour éviter les inégalités de traitement entre concitoyens et concitoyennes de ce pays. Qu'il soit dit sans trahir de secret d'approvisionnement que SACEN réserve une place particulière aux producteurs du groupe BKW. Par contre, il est vrai que pour obtenir les meilleurs prix dans l'intérêt des citoyens et citoyennes de La Neuveville et des autres communes actionnaires, il est procédé à des appels d'offres dans lesquels les producteurs du groupe BKW sont mis en concurrence. Toutefois, SACEN ne s'occupe que de l'approvisionnement énergétique et pas des questions liées aux réseaux de ses actionnaires ni aux taxes qui sont prélevées par des collectivités publiques. L'approvisionnement réalisé comporte deux portefeuilles distincts :

1. l'approvisionnement des clients éligibles consommant plus de 100'000 kWh par an et qui bénéficient de contrats individuels sur le marché libre ;  
2. l'approvisionnement dit « de base » réservé aux clients captifs tels que les ménages ou autres consommateurs de moins de 100'000 kWh par an ou qui ont renoncé à l'accès au marché quelle que soit leur consommation. Ceci étant dit les réponses aux questions posées se concentrent sur les prix de l'énergie en approvisionnement de base.

Question 1 : De quel montant, même approximatif, la facture globale et annuelle de l'électricité consommée à La Neuveville a-t-elle pu être réduite parce que notre Commune s'est approvisionnée en électricité par le biais de SACEN SA plutôt qu'en recourant aux livraisons de BKW ?

Réponse : Comparé au contrat de fourniture entre 2013 et 2018 qui avait été proposé à l'époque par BKW au travers de Youtility SA, les économies réalisées par SACEN SA sur cette période au profit des consommateurs de La Neuveville se montent à CHF 2'854'000.-. De 2019 à 2021, selon le comparatif officiel de l'Elcom cette fois-ci, ces économies se montent à CHF 983'000.-. A cela s'ajoutent les remboursements réalisés par SACEN au fil des années depuis 2013 grâce à la très bonne et rigoureuse gestion de l'entreprise. Ces remboursements

se montent à ce jour à CHF 302'000.-. Au total, ce ne sont pas moins de CHF 4'139'000.-. Question 2 : De quel montant même approximatif la facture d'électricité annuelle moyenne payée par un ménage neuvevillois a-t-elle pu être réduite parce que notre Commune s'est approvisionnée en électricité par le biais de SACEN SA plutôt qu'en recourant aux livraisons BKW ?

Réponse : En ce qui concerne les économies réalisées par SACEN SA sur les achats d'énergie, cela représente en chiffre rond environ CHF 100.- par année pour un ménage moyen de 2013 à 2021.

Question 3 : Notre Commune a-t-elle déjà conclu des contrats d'achat d'électricité à long terme par le biais de SACEN SA et, le cas échéant, sur quelles échéances portent-ils ?

Réponse : La stratégie d'approvisionnement par SACEN pour ses partenaires dont La Neuveville porte effectivement sur plusieurs années. Dire à quelle échéance ces achats portent trahirait ladite stratégie. Les autorités exécutives des communes actionnaires en sont informées en toute transparence.

Question 4 : A quelles conditions la Municipalité de La Neuveville pourrait-elle quitter SACEN SA pour s'approvisionner en électricité auprès d'un autre fournisseur ? En particulier, quels sont les délais de résiliation éventuels du contrat d'association qui lie notre Commune à SACEN SA ?

Réponse : La prochaine résiliation de la convention d'actionnaires est en 2028. D'ici là, il n'est pas possible de s'approvisionner ailleurs. De plus, vu les bénéfices que tirent La Neuveville des autres prestations de services de SACEN évoquées en introduction, dont notamment le Smartmetering qui se déploie à très long terme, il n'est pas question de quitter SACEN SA.

Question 5 : Notre Commune envisage-t-elle de se retirer de SACEN SA pour s'approvisionner en électricité auprès de BKW ?

Réponse : La réponse est clairement non. Tout le monde souhaite que la guerre en Ukraine cesse le plus rapidement possible et que les productions massives européennes reprennent rapidement également. Dans ces conditions, les prix du marché devraient se stabiliser et les offres des fournisseurs que SACEN consultent régulièrement pour obtenir les meilleures propositions devraient se stabiliser les prochaines années. Les statistiques officielles pour 2023 montrent que SACEN tire bien son épingle du jeu, ce qui démontre une stratégie d'approvisionnement conservatrice et sans spéculation. Notons particulièrement les augmentations de la région vaudoise +50 % et valaisanne (OIKEN) +64 % alors que SACEN est en dessous de la moyenne nationale avec 22 %. De plus, dans la situation légale actuelle, un retour aux tarifs de BKW dans l'approvisionnement de base n'est possible qu'en vendant le réseau électrique à BKW. Ce qui en soit est totalement exclu vu les avantages stratégiques à long terme dont La Neuveville profite en étant propriétaire de son réseau électrique. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : pense que les réponses ont été données aux questions posées. Il souligne que la prochaine échéance pour une résiliation de la convention d'actionnaires est en 2028. D'ici là, il n'est pas possible de s'approvisionner ailleurs.

M. T. Gutmann, UDC : « Avant de m'intéresser à ce dossier, je ne savais même pas que Courchapoix se trouvait entre Vicques et Montsevelier. Pourtant j'y ai passé plusieurs fois en camion. Je vous remercie pour ces informations pertinentes et cependant j'aimerais que le représentant de SACEN auprès de notre Commune pèse de tout son poids pour nous

fournir de l'électricité au meilleur prix. Nous avons avec M. K. Michel un représentant pour notre commune très compétent et je lui fais entièrement confiance. Je remercie le Conseil municipal pour sa réponse. »

**Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.**

## **11. Rapport CM en réponse au postulat PSN (C. Brazier) « Déployer une politique cohérente active pour les seniors à La Neuveville » (D. Bloch)**

Rapport du Conseil municipal : « Offrir à ses habitants une politique des seniors, une politique communale cohérente répondant à leurs besoins prend une importance croissante avec l'évolution démographique. Le champ de réflexion est très large et les différentes formations, forums, montrent la complexité du sujet. De ce fait, il n'est pas possible de répondre au postulat de manière complète pour la séance du 7 décembre 2022. Un rapport sera présenté au Conseil général lors de sa première séance de l'année 2023. »

**Le Conseil général prend acte de ce message. Cet objet sera traité en mars 2023.**

## **12. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2023**

M. A. Guillaume, FOR : le Parti Forum propose l'élection de Mme Céline Känel à la présidence.

**Par acclamation, Mme Céline Känel est élue présidente pour 2023.**

M. C. Louis, PVN : le Parti les Vert-e-s propose l'élection de M. Richard Mamie à la vice-présidence.

**Par acclamation, M. Richard Mamie est élu vice-président pour 2023.**

M. T. Gutmann, UDC : propose sa propre candidature comme 1<sup>er</sup> scrutateur.

**Par acclamation, M. T. Gutmann est élu 1<sup>er</sup> scrutateur pour 2023.**

M. L. Longo, PLR : le Parti libéral-radical propose M. Fabian Teutsch comme 2<sup>e</sup> scrutateur.

**Par acclamation, M. Fabian Teutsch est élu 2<sup>e</sup> scrutateur pour 2023.**

## **13. Interventions parlementaires et développements**

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Postulat PSN (H. Wingo) « Logements à prix modéré »
- Interpellation PLR (K. Aeschlimann-Blaser) « Renseignements sur l'état d'avancement du projet de la Place de la gare »
- Interpellation PLR (A. Honsberger) Renseignements sur le Château du Schlossberg »
- Interpellation PLR (L. Longo) « Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville ? »
- Interpellation UDC (T. Gutmann) « Ports de La Neuveville »

**Développements :****- Postulat PSN (H. Wingo) « Logements à prix modéré »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

**- Interpellation PLR (K. Aeschlimann-Blaser) « Renseignements sur l'état d'avancement du projet de la Place de la gare »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

**- Interpellation PLR (A. Honsberger) « Renseignements sur le Château du Schlossberg »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

**- Interpellation PLR (L. Longo) « Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville ? »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

**- Interpellation UDC (T. Gutmann) « Ports de La Neuveville »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

**14. Questions simples et traitement**

M. A. Gagnebin, PVN : « Après avoir été en partie inondé, le sentier des Larrus a vu sa sortie à l'est complètement obstruée. Aujourd'hui dégagée, elle tient plus d'un champ labouré que d'un passage pédestre. La Commune va-t-elle intervenir afin de garantir le droit de passage et que cette belle promenade soit agréablement praticable sur toute sa longueur ? »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que la Commune est déjà intervenue et c'est pour cela que le terrain est en partie dégagé. Il informe que ce terrain n'est pas propriété de la commune. Il rappelle qu'il n'y a pas de servitude et que des discussions sont en cours. Si une solution n'est pas possible avec le propriétaire, il faudra bien trouver un autre passage. Il est également possible d'entamer des discussions avec l'OFROU, qui est propriétaire d'un passage à côté.

M. C. Voisard, PVN : « Dans sa réponse du 29 septembre 2021 à notre interpellation relative à la sécurité et à la vitesse au carrefour A5 - chemin de Ruveau, le Conseil municipal avait indiqué que des contacts nécessaires avaient été pris en vue de réaliser des comptages de vitesse et si nécessaire de demander à l'OFROU de mettre en place de nouveaux aménagements. Ces comptages ont-ils été effectués et quels sont les résultats ? »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe qu'il y a eu plusieurs rencontres avec l'OFROU afin d'exposer leur projet de réaménagement du carrefour. Cet office n'a pas souhaité faire de comptage avant que le carrefour soit terminé. Il est maintenant réalisé mais M. Ferrier se demande quand il sera fini. Il a déjà relancé à plusieurs reprises l'OFROU en leur demandant si ce carrefour a été réfléchi en conséquence. La police cantonale a été également consulté pour installer un radar dans ces nouvelles installations, chose qui a été refusée.

M. C. Voisard, PVN : « L'électricité consommée entre l'actuel relevé des compteurs et le 31 décembre 2022 sera facturée non pas sur le prochain décompte au tarif 2022, mais sur celui d'après, au tarif nettement plus élevé de 2023, avec une différence pouvant être non négligeable. La Municipalité prévoit-elle de permettre à ses clients de fournir

des données de consommation effectives en fin d'année ou de compenser le trop-perçu ? »

M. A. Kurth, conseiller municipal : répond que le relevé se fait une fois par année jusqu'au 20 décembre. Il faudrait plus de ressources humaines afin de pouvoir faire un relevé le 31 décembre et facturer au même moment, ce qui n'est pas possible. Logistiquement, nous ne pouvons pas faire autrement tant qu'il n'y aura pas les fameux compteurs intelligents "Smartmetering" qui seront en service d'ici fin 2027.

**15. Communications**

Mme J. Moeckli, présidente, PSN : « Ainsi s'achève cette année, durant laquelle vous avez été extrêmement actifs sur des sujets qui vous préoccupent et vous tiennent à cœur, en particulier les questions écologiques, énergétiques et sociales. Je remercie les membres du bureau, notamment la vice-présidente Mme Céline Känel pour cette collaboration. Je lui souhaite une belle continuation en tant que présidente l'année prochaine. Une présidence féminine dans un Conseil général où 43 % des élus sont des femmes. A ce sujet, j'aimerais saluer l'activité et l'engagement des femmes de cette assemblée, qui conjuguent vie politique, professionnelle et privée. On sait tous et toutes à quel point ce n'est pas toujours évident. Cette année, elles ont déposé 12 interventions et s'expriment activement durant les débats du Conseil général. Cependant, sur 108 prises de paroles, les femmes n'ont levé que 30 fois la main pour s'exprimer. Je pense que nous pouvons faire mieux et devenir encore plus audibles en 2023, afin de rapprocher davantage ce Conseil général de la parité effective. » Elle poursuit par les informations pratiques, à savoir les dates des séances du Conseil général pour l'année 2023,

qui auront lieu les 22 mars, 14 juin, 4 octobre et 6 décembre 2023. Elle rappelle que la distribution des jetons de présence se fait en fin de séance auprès de M. D. Honsberger, administrateur des finances. Elle rappelle que cette séance sera suivie par le souper de Noël.

M. L. Longo, PLR : indique qu'à la date du 6 décembre 2023, a lieu le Marché de Noël à La Neuveville. Il propose de déplacer cette date afin que tous les élu-e-s puissent s'y rendre.

Mme J. Moeckli, présidente, PSN : décide alors de déplacer cette séance au jeudi 7 décembre 2023. Les dates pour les séances du Conseil général 2023 auront donc lieu les 22 mars, 14 juin, 4 octobre et 7 décembre 2023.

Mme C. Frioud Auchlin, maire : remercie sincèrement les conseillers généraux qui ont participé à la commission des décorations de Noël pour leur travail et leur implication. Vu les retours extrêmement positifs, elle remercie M. S. Gallet et son équipe, ainsi que M. D. Gerber, qui ont participé activement à ce projet. Elle remercie également Mme J. Moeckli pour la qualité de sa présidence et transmet tous ses vœux à Mme C. Känel pour l'année prochaine. Elle souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année.

Mme C. Känel, vice-présidente, FOR : propose, en sa qualité de future présidente, d'applaudir chaleureusement Mme J. Moeckli qui a mené d'une main de maître les séances du Conseil général cette année.

La séance est levée à 20h18.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La présidente J. Moeckli  
L'adjointe au chancelier S. Wahlen

	<b>Parti Socialiste de la Neuveville</b>	Municipalité de La Neuveville
	Conseil général du 7 décembre 2022	Reçu 05 DEC. 2022
<b>Postulat : Logements à prix modéré</b>		
<b>Résumé</b>		
Le parti socialiste la Neuveville demande au Conseil municipal d'entamer une réflexion concernant les parcelles vides appartenant à la Neuveville pour qu'elles soient mises à disposition pour un projet visant des logements à loyers abordables.		
<b>Développement</b>		
Ces dernières années, nous voyons que le prix des loyers augmente en flèche, car les immeubles appartiennent souvent à des privés. Il est donc difficile d'accès pour une partie de la population qui a plusieurs enfants ou simplement de bas revenus. La pandémie et l'inflation ont encore plus augmenté les difficultés des citoyens et citoyennes à suivre les charges et les loyers. Le parti socialiste de la Neuveville souhaite favoriser l'installation de nouvelles familles dans notre belle commune. C'est pour cela que nous proposons que le conseil municipal se penche sur la question de ses parcelles viêrges d'habitation, comme par exemple : les parcelles 901/902, terrain de l'ancien stand de tir ou le pré de la tour. Certains de ces terrains ne sont pas utilisés ou vont bientôt être réaménagés. Le parti socialiste de la Neuveville propose qu'ils soient mis à disposition pour un projet de coopérative d'habitations à loyers modérés et respectant le développement durable.		
Dans plusieurs communes, cette démarche se fait régulièrement pour assurer un nombre de logements abordables. Par exemple, lorsque la commune n'est pas en mesure de financer les travaux, elle peut choisir de mettre son terrain à disposition d'une coopérative d'habitation avec un droit de superficie et avec les conditions qui lui sont importantes pour être sûr-es que le terrain soit utilisé comme la commune le souhaite.		
Les coopératives d'habitations ont dans l'esprit d'éviter de spéculer sur l'immobilier et de stabiliser les loyers. Le loyer est fixé au coût effectif de l'habitation. Lorsque la dette est remboursée le surplus est transféré sur un compte de provision, pour de futurs travaux ou bien il est réinjecté dans de futures coopératives.		
Ainsi, nous invitons la commune de la Neuveville à se pencher sur cette thématique qui est non seulement actuelle dans tout notre pays, mais qui est aussi une nécessité pour l'attractivité de notre commune.		
Helvetia Wingo		





## Conseil général du 7 décembre 2022 Interpellation parlementaire

Renseignement sur l'état d'avancement du Projet de la « Place de la gare »

En date du 21 septembre 2021, nous avons demandé un état de situation de l'avancement du projet de la place de la gare. Ce à quoi Monsieur Farrier nous avait répondu que la charge de travail occasionnée par les nombreuses interventions parlementaires et les affaires courantes retardait l'élaboration de cette lourde tâche.

Nous sommes actuellement à la moitié de notre législature. Dans notre programme politique nous nous sommes tous engagés à développer La Neuveville de manière harmonieuse, respectueuse de son patrimoine, de sa nature, de son paysage et de surcroît de sa population.

Pourrions-nous avoir un état de la situation avec des projections, un planning et des échéances de manière à ce que la population puisse avoir une vision plus concrète de l'avancement des travaux de ce fameux projet.

En préparant cette interpellation et en allant chercher dans les différents PV du CG, en relisant les demandes effectuées au CM je suis tombée sur quelques interventions parlementaires qui ont suscitées toute mon attention et m'ont interpellé.

Cet espace ne serait-il pas l'endroit idéal pour regrouper, une bonne partie des demandes qui nous préoccupent, nous les élus, représentants de la population.

Je vous fais part, ici de quelques interventions que j'ai relevées et qui trouvent toute leur raison d'être dans ce projet.

- « Borne électrique »
- « Un plan vélo pour la Neuveville »
- « Parking pour vélo à la gare »
- « Centrale photovoltaïque »
- « Dynamiser la promotion touristique »
- « Optimisation de la déchèterie »
- « Un arbre abattu un arbre planté »
- « Commune attractive pour les familles »
- « Espace vert et arborisation »
- « Création de places de parcs »

Pour le PLRLN

Karin Aeschlimann-Blaser  
Membre du Conseil général



## Conseil général du 7 décembre 2022 Interpellation parlementaire

Renseignements sur le Château du Schlossberg

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux et municipaux,

Lors d'un précédent Conseil général, nous avons demandé une présentation succincte du projet pour le Schlossberg suite à la publication dans le Courrier d'un avis de construction. Ce à quoi M/le Maire avait répondu qu'aucun projet ne pouvait nous être présenté. Ce refus n'a fait qu'accroître les interrogations du peuple sur l'utilisation actuelle et future de ce bien commun.

Pour rappel, le budget communal prévoit une subvention annuelle de CHF 50'000 pour ce site historique. Les Neuvevillois ont donc le droit d'être renseignés.

Ainsi, le PLR dépose cette fois une interpellation visant à recevoir des informations concrètes sur les points suivants :

Premièrement, concernant la situation actuelle :

- Combien y-a-t-il de locataires au Château ainsi que dans l'immeuble annexé ? Quels sont les loyers, charges et obligations liées au lieu ?

Ensuite, concernant le futur du Château :

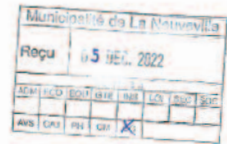
- Un avis de construction a été déposé : quel est ce projet ?
- Plus précisément, quel sera l'usage du Château : public ou privé ?
- Qui va financer ces transformations ?
- Quels changements cela va-t-il entraîner au niveau des contrats de bail actuels ?

Cet endroit est actuellement quasiment fermé aux Neuvevillois, preuve en est l'écriteau indiquant « privé » à l'entrée du parc du Château. Peu importe le projet choisi, nous espérons qu'il donnera au Château la splendeur qu'il mérite.

Nous vous remercions par avance pour vos explications concrètes.

Pour le PLRLN

Anne Honsberger  
Membre du Conseil général



## Conseil général du 7 décembre 2022 Interpellation parlementaire

Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville ?

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers généraux et municipaux,

Nous voici maintenant à la moitié de notre législature et en pleine crise énergétique au niveau national. La thématique de l'énergie revient souvent sur la table de nos discussions sans, ma foi, définir de réels objectifs pour notre cité.

Tout d'abord, qu'en est-il de la fameuse labélisation « Cité de l'énergie » initiée déjà la précédente législature ? Le but n'étant pas d'être estampillé comme une « bonne commune », mais d'être au fait des pratiques qui fonctionnent, à améliorer et à développer en matière d'énergie.

Par ailleurs, nous ne pouvons que regretter que la « commission de l'énergie » n'ait pas été reconduite avec un nouveau mandat qui pouvait très bien s'articuler autour des nouveaux enjeux énergétiques qui grandissent dans une commune comme la nôtre.

Nous l'avons bien compris ce soir, la commune ne dispose pas des ressources financières et humaines pour mener des projets novateurs et d'envergure en matière d'énergies renouvelables et de photovoltaïque. Donc comment compte-t-elle participer à la stratégie cantonale et nationale en matière de transition énergétique et ainsi augmenter sa production locale ? De plus petits projets ? Des partenariats public - privé ?

Le Parti libéral-radical de La Neuveville est convaincu qu'en investissant dès aujourd'hui, nous pouvons devenir un exemple régional en matière de transition énergétique dans les prochaines années.

Pour le PLRLN

Luca Longo  
Membre du Conseil général



Conseil général du 07.12.2022

Interpellation UDC T. Gutmann Ports de La Neuveville

Résumé : Questions sur les installations électriques dans les ports de La Neuveville

Développement :

Selon l'Ordonnance cantonale sur les places d'amarrage (OPA), l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) est compétent pour l'administration et la location des places d'amarrage qui appartiennent au canton de Berne (art.1 OPA) ; il est responsable de la création, de la rénovation et de la maintenance des places d'amarrage qu'il loue à des tiers.

L'OCRN peut louer une partie des installations portuaires à une commune riveraine pour permettre à celle-ci de sous-louer les places concernées à des personnes domiciliées sur son territoire ou ayant des liens étroits avec elle (art.12 OPA). A ce titre, le Port Rousseau à La Neuveville, qui appartient au Canton de Berne, a fait l'objet d'un contrat de bail signé en 1983 entre l'OCRN et la Municipalité concernant la location des places d'amarrages nos 1-46 et 77 - 95.

En 2013, le sous-locataire d'une des places louées par le Canton à la Municipalité a demandé à cette dernière d'installer une prise pour alimenter le bateau à propulsion électrique qu'il venait d'acquérir. L'équipement de ces places par des prises électriques constitue un aménagement (complémentaire), une modification au sens de l'article 260a al.1.1 du Code des obligations (CO) selon lequel un locataire n'a le droit - cette disposition est de droit impératif - de rénover ou de modifier la chose qu'avec l'accord du bailleur.

Sur mandat de la Municipalité, deux prises électriques furent installées au Port Rousseau, respectivement, en 2014 et en 2016. L'enquête menée par l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) en cours révéla si l'accident, qui provoqua la mort de deux personnes et d'un chien en 2017, a été causé par un défaut d'usabilité de la première ou de la deuxième prise et/ou du réseau d'acheminement communal.

Il ne ressort pas de l'enquête administrative présentée au Conseil général le 14 mars 2018 par M. Christophe Cueni juriste mandaté par le Conseil municipal si le Canton, en tant que propriétaire du port et bailleur des places d'amarrage exploitées par la Municipalité, a été informé et s'il a donné l'autorisation de procéder à l'installation électrique en question.

Le Conseil municipal est prié de répondre aux questions suivantes :

1. L'OCRN a-t-il donné son accord à ce que la Municipalité installe ou fasse installer l'équipement électrique des places d'amarrage qu'elle loue au Canton conformément au contrat de bail 1983 ?
2. Pourquoi les installations électriques construites dans la même période dans les ports Rousseau communal, Rousseau cantonal, Lesclavier et à la Gravière n'ont-elles pas été construites de la même façon ?
3. Par suite des contrôles de conformité et de mise en ordre des autres installations électriques portuaires, pourquoi les installations jugées conforme ne fonctionnent-elles pas ?

Pour le parti UDC La Neuveville

Tony Gutmann



MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE  
13 janvier 2023LOI CANTONALE SUR L'ENERGIE  
LES CHANGEMENTS QUE LES PROPRIETAIRES  
DOIVENT CONNAÎTRE

La loi révisée sur l'énergie est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle poursuit différents objectifs : réduire la consommation énergétique, diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>, accroître le recours aux énergies renouvelables, réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger et renforcer la sécurité de l'approvisionnement.

Les informations suivantes sont importantes pour les propriétaires :

## • Remplacement d'un chauffage

Désormais, le remplacement d'un chauffage doit toujours être annoncé. Si le nouveau chauffage est lui aussi alimenté par des énergies fossiles, des exigences supplémentaires s'appliquent aux immeubles d'habitation, aux bâtiments administratifs, aux écoles, aux commerces et aux restaurants de plus de 20 ans. Ces exigences sont considérées comme remplies si, dans l'état actuel, il est attesté que l'efficacité énergétique globale correspond à la classe D du CECB, si un certificat Minergie valable est disponible ou si l'une des douze solutions standard est mise en œuvre dans les règles de l'art. L'annonce du remplacement du chauffage se fait via le portail eBau du canton de Berne.

## • Chauffe-eau électriques

Dans les bâtiments d'habitation, les chauffe-eau électriques centralisés doivent être remplacés dans un délai de 20 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'énergie (au plus tard le 31.12.2043), sauf s'ils fonctionnent avec au moins 50 % d'électricité renouvelable autoproduite.

## • Nouvelles constructions

La notion de besoin en énergie pondéré est remplacée par celle d'efficacité énergétique globale pondérée, qui tient compte de l'ensemble de la consommation énergétique d'un bâtiment. L'énergie autoproduite (électricité et/ou chaleur) peut désormais être déduite si elle est obtenue à partir de sources d'énergie renouvelables. La valeur limite applicable aux besoins en chaleur pour le chauffage est maintenue.

Pour les nouveaux bâtiments d'une surface déterminante de construction supérieure à 300 m<sup>2</sup>, une installation solaire doit désormais être mise en place. Par ailleurs, il est désormais obligatoire d'équiper les nouvelles places de stationnement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Vous trouverez de plus amples informations sous [www.be.ch/lcen](http://www.be.ch/lcen)

Si vous souhaitez vous faire conseiller, adressez-vous au service public de conseil en énergie du canton de Berne.



VOTRE ADMINISTRATION COMMUNALE

## Avis de construction

**Requérant** : Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

**Emplacement** : parcelle no 26, aux lieux-dits : « Rue de la Gare/Place de la Courtine Est », commune de La Neuveville.

**Projet** : création d'un nouvel aménagement comprenant la plantation d'un arbre et la pose de potelets.

**Dimensions** : selon plans déposés.

**Construction** : selon plans déposés.

**Zone** : plan de quartier «Vieille Ville».

**Recensement arch.** : ensemble bâti A.

**Dérogation** : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 février 2023** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, Courtelary, le 13 janvier 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



## Avis de construction

**Requérants** : M. David Polasek et Mme Aina Greubel, Champfahy 2a, 2523 Lignièrès

**Projet** : Rénovation énergétique de la ferme d'habitation, création de cinq fenêtres en toiture et pose de panneaux photovoltaïques, à Champfahy 2a, sur la parcelle no 1847, ban de La Neuveville

**Zone** : Zone agricole

**Dérogation** : A l'article 24c de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

**Dimensions** : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 janvier 2023 au 13 février 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 janvier 2023

Municipalité de La Neuveville

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)



BiblioBus Médiathèque



## HORAIRE DU BIBLIOSBUS À NODS EN 2023



Rendez-vous : Place de parc de l'hôtel du Cheval-Blanc  
**samedi 09:30 - 10:45**

21 janvier	1 juillet
4 février	19 août
18 février	2 septembre
4 mars	16 septembre
18 mars	30 septembre
1 avril	14 octobre
22 avril	28 octobre
6 mai	11 novembre
20 mai	25 novembre
3 juin	9 décembre
17 juin	23 décembre

Gratuit pour tous les enfants de la naissance à la fin de la scolarité

En cas de neige, de travaux, de manifestation dans votre village, veuillez consulter l'horaire sur le site du BiblioBus : [www.biblioBus.ch](http://www.biblioBus.ch)




## ACTIVITE EN PLEIN AIR

CHAQUE 2<sup>ème</sup> MERCREDI DU MOIS8 FEVRIER  
MERCREDI

19:30  
PARKING, PIERRE GRISÉ  
INSCRIPTION 079 755 21 76







### HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

**Janvier**  
**Samedis 14, 28 / Lundis 16, 23, 30**  
 de 08.00 - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

### GRATUITÉ DU BIBLIOBUS POUR LES ÉCOLIERS



Nous vous rappelons que le Conseil communal offre la gratuité du bibliobus à tous les enfants de Nods en âge de scolarité obligatoire.

Bonne lecture ! Conseil communal



### COURS DE ZUMBA À NODS

Nouvel horaire Jeudi : 19.30 - 20.30

Renseignements : Morgane Steiner 079 724 54 77

### Avis de construction

**Requérants** : Anne Marie et Philip Alan Durrant, Chemin de Pierre Grise 21, 2518 Nods

**Auteur du projet** : Läderach Installations sanitaires et chauffage Sarl, Patrick Läderach, Rue des Prés-Bugnon 4, 2525 Le Landeron

**Projet** : Assainissement du chauffage - Démontage de l'ancien producteur de chaleur à mazout et installation d'une pompe à chaleur air/eau avec unité extérieure, côté Nord, sur RF 3437 du ban de Nods, Chemin de Pierre Grise 21, 2518 Nods

**Zone** : Zone d'habitation 1

**Dérogation** : Art. A151, al.8 chiffre 2 du règlement communal de construction

**Dimensions** : suivant plans

**Protection des eaux** : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 13.01.2023

**Administration communale**

### Statistiques des habitants

Commune : Nods

Date: 01.01.2023

Etablissement  Oui

Nombre - personnes		Sexe		
Suisses	Nods	Masculin	Féminin	Résultat total
Suisses	Etablissement CH	323	303	626
	Bourgeois CH	58	57	115
<b>Total Suisses</b>		<b>381</b>	<b>360</b>	<b>741</b>
Etrangers	Etabli C	28	17	45
	Séjour B	5	10	15
	Personne à protéger		3	3
	Frontalier G		1	1
<b>Total Etrangers</b>		<b>33</b>	<b>31</b>	<b>64</b>
<b>Résultat total</b>		<b>414</b>	<b>391</b>	<b>805</b>



Kanton Bern  
Canton de Berne



STS 0110

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement  
 Laboratoire cantonal  
 Service d'inspection de l'eau potable  
 et des eaux de baignade

Muesmattstrasse 19  
 3012 Berne  
 +41 31 633 11 11  
 info.wasser.kl@be.ch  
 www.be.ch/lc

N° de contrôle P2254

Berne, le 21 décembre 2022

#### Rapport d'analyse de l'eau potable

##### Réseau

Nom Réseau communal de Nods  
 Commune Nods

##### Remarques générales

But du contrôle Vérification du respect des exigences légales posées à l'eau potable  
 Méthode d'analyse Des normes européennes et d'autres procédés homologués  
 Prélèvement effectué par Jean-Marc Tonna, contrôleur des denrées alimentaires  
 Date de prélèvement 14 décembre 2022  
 Échantillon arrivé au laboratoire le 15 décembre 2022  
 Analysé le 15 décembre 2022 - 19 décembre 2022

#### Échantillon n° 159100: Nods / 12004, Réseau de distribution, Ecole primaire Nods, route de Lignièrès 11, lavabo vestiaire

Température au moment du prélèvement 7,8 °C  
 Critères d'analyse Qualité microbiologique  
 Qualité physique et chimique  
 Analysé microbiologiquement le 15.12.2022

#### Résultats d'analyse et appréciation

L'échantillon était en règle au regard des critères mentionnés.

#### Remarques

- Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé.
- Un rapport d'analyse détaillé avec les résultats spécifiques peut être établi ultérieurement contre facturation des frais suivants : CHF 75.00 (hors TVA) par échantillon microbiologique et CHF 260.00 (hors TVA) par échantillon chimique de routine. Frais pour examens spéciaux sur demande. Veuillez nous indiquer par téléphone ou par e-mail les échantillons pour lesquels vous souhaitez obtenir les résultats détaillés correspondants.
- Le présent rapport, produit électroniquement, est valable sans signature.

La personne responsable du rapport: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade  
 rudolf.robbi@be.ch

**Horaires 2023 - Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures  
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudiedesse.ch](mailto:info@leplateaudiedesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : [www.leplateaudiedesse.ch](http://www.leplateaudiedesse.ch)

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	07.04.2023		Vendredi Saint
Lundi	10.04.2023		Lundi de Pâques
Jeudi-			
Vendredi	18.05.2023	19.05.2023	Ascension
Lundi	29.05.2023		Lundi de Pentecôte
	24.07.2023	04.08.2023	Fermeture estivale
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

**Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse**

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS  
À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES****Stationnements du 1<sup>er</sup> trimestre 2023****Stationnements**

- Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
- Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
- Lamboing :** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

21 janvier, 4 février, 18 février, 4 mars, 18 mars

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

Les autorités et l'administration de la Commune mixte de Plateau de Diesse s'associent à la grande douleur de la famille et ont la tristesse de devoir faire part du décès de

**M. William Sunier**

papa de M. Dominique Sunier, Conseiller communal.

Nous l'assurons de notre profonde sympathie  
et adressons à la famille nos condoléances émues.

Commune mixte de Plateau de Diesse

**INFORMATIONS  
DU SERVICE DES CONSTRUCTIONS****Loi cantonale sur l'énergie - les changements que les propriétaires doivent connaître**

La loi révisée sur l'énergie entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle poursuit différents objectifs : réduire la consommation énergétique, diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>, accroître le recours aux énergies renouvelables, réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger et renforcer la sécurité de l'approvisionnement.

Les informations suivantes sont importantes pour les propriétaires :

**• Remplacement d'un chauffage**

Désormais, le remplacement d'un chauffage doit toujours être annoncé. Si le nouveau chauffage est lui aussi alimenté par des énergies fossiles, des exigences supplémentaires s'appliquent aux immeubles d'habitation, aux bâtiments administratifs, aux écoles, aux commerces et aux restaurants de plus de 20 ans. Ces exigences sont considérées comme remplies si, dans l'état actuel, il est attesté que l'efficacité énergétique globale correspond à la classe D du CECB, si un certificat Minergie valable est disponible ou si l'une des douze solutions standard est mise en œuvre dans les règles de l'art.

L'annonce du remplacement du chauffage se fait via le portail eBau du canton de Berne.

**• Chauffe-eau électriques**

Dans les bâtiments d'habitation, les chauffe-eau électriques centralisés doivent être remplacés dans un délai de 20 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'énergie (au plus tard le 31.12.2043), sauf s'ils fonctionnent avec au moins 50 % d'électricité renouvelable autoproduite.

**• Nouvelles constructions**

La notion de besoin en énergie pondéré est remplacée par celle d'efficacité énergétique globale pondérée, qui tient compte de l'ensemble de la consommation énergétique d'un bâtiment. L'énergie autoproduite (électricité et/ou chaleur) peut désormais être déduite si elle est obtenue à partir de sources d'énergie renouvelables. La valeur limite applicable aux besoins en chaleur pour le chauffage est maintenue.

Pour les nouveaux bâtiments d'une surface déterminante de construction supérieure à 300 m<sup>2</sup>, une installation solaire doit désormais être mise en place. Par ailleurs, il est désormais obligatoire d'équiper les nouvelles places de stationnement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de question! Nous vous remercions de votre compréhension.

Prêles, le 13.01.2023

Secrétariat communal

**Avis de construction**

Requérante : Mme Fabienne Landry, Le Rafour 9, 2515 Prêles

Auteur du projet : Mme Fabienne Landry, Prêles

Propriétaire foncier : Mme Fabienne Landry, Prêles

Projet : Rénovation des deux balcons, remplacement des barrières existantes par une structure métallique de couleur anthracite, parcelle no 2025, Le Rafour 9, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la commune et sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 janvier au 12 février 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 13 janvier 2023

Secrétariat communal

**Avis de construction**

Requérant : M. Rudolf Kummler, Les Charmilles 10, 2516 Lamboing

Auteur du projet : M. François Borgeat, Marais 10a, 2074 Marin

Propriétaire foncier : M. Rudolf Kummler, Lamboing

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2382, Les Charmilles 10, village de Lamboing

Zone : HA2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la commune et sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 janvier au 12 février 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 13 janvier 2023

Secrétariat communal

**Je me sens mal!**  
Conseils + aide 107 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Faite un gros appel  
Téléphone n° 147  
SMS au 147  
[www.147.ch](http://www.147.ch)

PRO JUVEN TUTE  
GRATUIT • 24 HEURES

Copyright 2022 Pro Juventute





## RECHERCHE DE MEMBRE COMMISSION SCOLAIRE - COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSÉ

À la suite du départ d'un membre, nous sommes à la recherche d'une personne pour la remplacer au sein de la Commission scolaire de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse, afin d'y représenter notre commune.

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par courriel à [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch) ou par courrier à Administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Nous remercions d'avance vivement les personnes intéressées.

L'administration communale

Prêles, le 9 janvier 2023

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 24 NOVEMBRE 2022

Dans sa séance du 9 janvier 2023, le Conseil communal a approuvé le procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 novembre 2022.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes (Oco).

Prêles, le 13 janvier 2023

L'administration communale

## CORDIALE BIENVENUE À CHACUN ET CHACUNE

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide de bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent à partager

### UN REPAS "RACLETTE"

Le vendredi 27 janvier 2023 de 12h00 à 15h00 à la Maison de Paroisse de Diesse Participation Fr. 12.-

### BONNE ANNEE A TOUS !!!!

Inscription + transport par téléphone au 079 347 57 88 Katia jusqu'au 24 janvier 2023

## PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv. • grossesse désirée ou imprévue. • contraception (remise de la "pilule du lendemain")  
Tél. 032 324 24 15 / [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)



## Nouvelles de l'administration

### Prudence de mise face aux trois virus en circulation

Le risque d'infection virale est actuellement accru en raison de la circulation simultanée de trois virus : l'épidémie de grippe, le virus respiratoire syncytial et le coronavirus. Le Service du médecin cantonal (SMC) de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) invite donc la population à faire preuve de prudence et de retenue.

#### Virus respiratoire syncytial

Le virus respiratoire syncytial (VRS) circule très activement depuis l'automne. Si les grands enfants, les adolescents et les adultes ne sont généralement que légèrement affectés par la maladie, les nourrissons et les enfants en bas âge, mais aussi les personnes âgées ainsi que les personnes immunodéprimées peuvent présenter des évolutions plus graves. Le VRS est responsable de la plupart des cas de bronchites aiguës (une infection des voies respiratoires) chez les nourrissons et les enfants en bas âge. Dans 1 à 2 % des cas, l'hospitalisation est nécessaire en raison de difficultés respiratoires graves, de dénutrition ou de déshydratation.

Le Service du médecin cantonal demande aux parents de nourrissons (de moins de trois mois) et d'enfants en bas âge souffrant de pathologies pré-existantes d'être particulièrement prudents et de protéger leur enfant face au risque d'infection.

#### Principales recommandations :

réserver les visites aux proches ne présentant pas de symptôme d'une affection respiratoire ;  
se laver les mains ou les désinfecter avant et après tout contact avec le nourrisson ;  
porter un masque pour protéger son enfant en cas de rhume, de toux ou de fièvre ;  
demander aux frères et sœurs présentant des symptômes de la maladie de ne pas s'approcher du nourrisson ;  
éviter les grands rassemblements de personnes (fêtes de famille, magasins, restaurants, etc.).

#### Grippe

L'épidémie de grippe a débuté très tôt cette année.

Le nombre de cas est nettement supérieur à celui des quatre dernières années. Le SMC recommande de se faire vacciner contre la grippe.

#### Coronavirus

Le nombre de personnes testées positives au COVID-19 est actuellement stable mais le virus continue de circuler. Le rappel vaccinal est recommandé pour les personnes à risque et celles en contact avec des personnes à risque.

#### Comment mieux se protéger face des virus

La DSSI recommande à la population d'appliquer les règles d'hygiène suivantes :

porter un masque en cas de symptômes ou à titre préventif ;  
garder ses distances ;  
aérer plusieurs fois par jour ;  
éternuer ou tousser dans un mouchoir ou dans le creux de son coude ;  
se laver soigneusement les mains ou les désinfecter.

### Nouvelle centrale de Trift et rehaussement du barrage du Grimsel inscrits dans le plan directeur

Le Conseil-exécutif passe le projet de nouvelle centrale électrique au glacier de Trift et le projet de rehaussement du barrage du Grimsel dans la catégorie « coordination réglée ». Il adapte ainsi le plan directeur cantonal comme l'exigeait le Tribunal fédéral et fait en sorte que le Grand Conseil puisse accorder rapidement les concessions.

L'examen préalable de la Confédération est positif. L'agrandissement du lac de retenue du Grimsel doit être inscrit dans le plan directeur cantonal pour qu'une concession d'exploitation de l'énergie hydraulique puisse être octroyée. C'est ce que le Tribunal fédéral a décidé dans son arrêt du 4 novembre 2020 (1C\_356/2019). Il a également demandé qu'il y ait une coordination dans le plan directeur avec le projet de centrale électrique de Trift: si deux projets ayant un impact important sur le ter-

ritoire et sur l'environnement sont situés dans la même région, ils doivent être coordonnés dans le plan directeur. Les adaptations du plan directeur cantonal que le Conseil-exécutif vient d'adopter appliquent ces exigences du Tribunal fédéral. Il ne manque plus que l'approbation de la Confédération.

#### Relèvement du niveau

##### du lac du Grimsel dans le plan directeur

Suite à la modification de la loi fédérale sur l'énergie du 30 septembre 2022 (mesures urgentes visant à assurer rapidement l'approvisionnement en électricité pendant l'hiver), le relèvement de 23 mètres du niveau du lac du Grimsel n'est plus un projet à planification obligatoire. Au vu de la jurisprudence du Tribunal fédéral, le Conseil-exécutif a néanmoins décidé d'inscrire également ce projet dans le plan directeur. La création d'un lac de retenue en aval du glacier de Trift et le rehaussement du barrage du Grimsel passent dans la catégorie « coordination réglée ». Cette classification atteste que la coordination spatiale au niveau supérieur a été menée à bien, comme le demandait le Tribunal fédéral. La procédure d'adaptation du plan directeur cantonal peut ainsi être close. De ce fait, il n'y aura pas de retard dans le projet du Grimsel et rien ne s'oppose à ce que le Grand Conseil octroie rapidement les concessions.

Le rehaussement du barrage de l'Oberaarsee est également inscrit dans le plan directeur, mais avec le statut d'information préalable. Cela signifie que la coordination spatiale concrète reste à faire.

#### Procédure de participation : 29 réponses reçues

Les 29 prises de position reçues dans le cadre de la procédure de participation publique et de consultation contenaient 122 observations ou suggestions. Les trois projets suscitent des avis partagés. Une majorité, dont l'ensemble des partis politiques, est favorable aux adaptations du plan directeur et considère que la réalisation des projets est nécessaire voire impérative pour assurer la sécurité de l'approvisionnement. Cela confirme l'importance des trois projets bernois figurant sur la liste de quinze projets issue de la table ronde sur l'énergie hydraulique. Une minorité rejette l'inscription de ces projets dans le plan directeur.

## 18 / Paroisses

### Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 13 janvier

10h, cultes à Mon Repos, 10h45 Montagu

Dimanche 15 janvier – culte autrement !

10h, culte avec la projection de dessins bibliques de Yolaine Metzger, artiste qui vit en Israël. John Ebbutt, pasteur, avec la collaboration de Martin Lehmann.

Sven Müller, orgue

Mercredi 18 janvier

10h, salle Schwander, groupe de prière et de partage biblique

Dimanche 22 janvier

10h, église évangélique de l'Abri, célébration œcuménique de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens. Bienvenue aux réformés, catholiques et évangéliques pour un temps de rencontre en commun! Apéritif

17h Concert à la Blanche église avec le Quatuor Soldati

A votre service :

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

et [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 15. Januar

9.30 Uhr, Kirche Gampelen: Regio-Gottesdienst in Gampelen-Gals mit Pfarrpersonen aus der Region, u.a. Pfr. Peter von Salis, Bertrand Roulet (Orgel) und dem Jodlerclub Ins.

Pikettdienst

9. Januar bis 2. April: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch)

### Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale

Dimanche 15 janvier, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Célébration œcuménique

Dimanche 15 janvier, 10h, célébration œcuménique en l'église réformée de Péry-La Heutte.

Préavis : semaine de prière pour l'unité des chrétiens

Dimanche 22 janvier à La Neuveville: pas de messe à Notre-Dame de l'Assomption, mais une célébration œcuménique en l'église évangélique de l'Abri.

Ce même jour, à Bienne, célébration œcuménique à 10h en la crypte de Ste-Marie.

### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 15 janvier

Culte à 10h église de Nods

Groupe de recueillement

Jeu 19 janvier, 13h30, église de Diesse

Dimanche 22 janvier

Célébration œcuménique, 10h, communauté de l'Abri La Neuveville (Chem. des Prés-Guétins 8), service de voiture (voir ci-dessous)

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing ; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

### Paroisse de Nods

Dimanche 15 janvier

10h, culte à Nods, Sainte-Cène.

Mardi 17 janvier

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 22 janvier

10h, célébration œcuménique à l'église de l'Abri à La Neuveville.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au

076 588 98 85 ou par email [marco.pedroli@sunrise.ch](mailto:marco.pedroli@sunrise.ch)

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M<sup>me</sup> Sarah Holzmann 079 654 63 58

### Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.

Cours message ou réflexion et partages en groupes.

(également en streaming)

2<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

[www.labri.ch/agenda](http://www.labri.ch/agenda)

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou [pasteur@labri.ch](mailto:pasteur@labri.ch)

## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

**Repas à domicile** : tél. 032 751 21 05

[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

Visitez notre site Internet : [www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf

lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en

pastorale, tél. 079 352 38 12. [www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

### Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du lundi au

vendredi: 9h-12h / 14h-17h.

Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).

Courriel : [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49

## Agenda

### Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture annuelle jusqu'en avril.

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Exposition permanente: Vignoble et viticulture de la région.

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur demande.

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

### Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Vendredi 13.01.2023 20h30 Gustav 22

Vendredi 27.01.2023 20h30 Juraya

Jeu 2.02.2023 20h30 Baker-Anderegg

Samedi 25.02.2023 20h30 Karine C.

Samedi 4.03.2023 20h30 Robert Bouvier

Vendredi 17.03.2023 20h Boogie-Woogie Show

Samedi 18.03.2023 19h Boogie-Woogie Tour

Dimanche 19.03.2023 11h Boogie-Woogie Brunch

Samedi 25.03.2023 20h30 AndHerb & Band Air Express

Vendredi 31.03.2023 19h EMJB atelier-concert

Samedi 1.04.2023 17h EMJB atelier-concert

Vendredi 21.04.2023 20h30 Simon Romang

Vendredi 5.05.2023 20h30 Tréteaux d'Orval

Samedi 6.05.2023 20h30 Tréteaux d'Orval

Dimanche 7.05.2023 17h Lempen Puppet Theater

### Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

### PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)

Consultez gratuitement la Feuille officielle [www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

### Conseils aux parents de Pro Juventute

Pour les parents, en toute circonstance.



Police cantonale à La Neuveville  
031 638 88 60

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

Pouvoir tout dire  
et être écouté

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: [www.143.ch](http://www.143.ch)

Tel 143  
La Main Tendue